

Antoine LeMoine notaire du Châtelet de Paris

Voici l'histoire du notaire parisien Antoine LeMoine qui côtoyait les Grands de ce monde au début du XVIIIème siècle. Il était connu de la famille royale pour avoir souvent procuré des fonds à son souverain, le roi Louis XIV afin de financer ses guerres, en particulier celle de la Succession d'Espagne, comme le prouvent les relevés de ses minutes.

Au mois de novembre 1712, la famille royale sollicita les services de cet homme de loi pour deux affaires de la plus haute importance: être témoin des renonciations des Princes Français au trône d'Espagne. A cette date, Louis XIV avait hâte de sortir son royaume de la situation où il l'avait plongé, à savoir du conflit qui l'opposait à plusieurs puissances européennes depuis 1702, dont l'enjeu était non seulement la succession au trône d'Espagne suite à la mort de Charles II, dernier des Habsbourg espagnol, mais aussi la domination de l'Europe.

Charles II, le roi espagnol de santé très délicate était sans postérité, alors à la fin des années 1690, s'était posé le problème de sa succession. Avant même sa mort, les souverains de la France, la Hollande et l'Angleterre avaient tenté de s'entendre pour partager son royaume, mais les Espagnols avaient refusé de morceler leur empire. Puis, Charles II désigna comme successeur Philippe de France, Duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV et second fils du Grand Dauphin.

Ce roi mourut le 1er novembre 1700, sans descendant direct, laissant un héritage difficile. Louis XIV pouvait y prétendre, tout comme l'Empereur Léopold 1er de Habsbourg, car tous deux étaient des petits-fils de Philippe III, l'ancien roi d'Espagne, fils et époux d'infantes espagnoles, cousins par alliance et beaux-frères de Charles II.

D'abord réticent, Louis XIV se laissa convaincre d'accepter le testament de Charles II qui maintenait son petit-fils à la fois comme roi d'Espagne sous le nom de Philippe V et comme prétendant au trône de France, voyant là l'occasion de réunir les couronnes de France et d'Espagne. Toute l'Europe se sentit alors menacée par cette alliance dynastique. Ainsi, l'Angleterre, les Provinces-Unies, la Prusse, l'Autriche, la plupart des princes allemands, le Danemark et le Brandebourg se coalisèrent au Traité de La Haye, en 1701, en formant la Grande Alliance, destinée à contrer la France et l'Espagne. Le 13 mai 1702, celle-ci leur déclara la guerre.

Les Français commencèrent par enregistrer des succès avant de subir maints revers. Les Anglais enlevèrent Gibraltar, tandis que l'archiduc Charles d'Autriche occupait Madrid. En 1708, l'armée française fut mise en déroute par Marlborough et ne put empêcher l'invasion du royaume. L'hiver de 1708-1709 ajouta ses rigueurs aux désastres de la guerre et Louis XIV fut contraint de demander la paix. L'intransigeance des coalisés qui allèrent jusqu'à exiger du souverain français d'entrer en guerre contre le roi d'Espagne, son petit-fils, entraîna l'échec des pourparlers. En 1709, les Français furent contraints à la retraite. Cependant, en décembre 1710, leur victoire à Villaviciosa, assura la possession de l'Espagne à Philippe V. La Grande Alliance se brisa quand l'archiduc Charles de Habsbourg, devenu Empereur d'Autriche sous le nom de Charles VI en 1711, voulut régner à la fois sur l'Empire et sur l'Espagne. Cela, aucun de ses alliés ne le voulait.

L'Angleterre, lasse de la guerre, se décida à traiter. Des préliminaires de paix furent signés à Londres en octobre 1711. Les Autrichiens et les Hollandais ne renoncèrent pas, mais leur défaite à Denain le 24 juillet 1712 permit à la frontière française d'être définitivement dégagée.

C'est alors que les souverains Espagnols et Français préparèrent de leur côté la future paix. Afin d'empêcher l'union des couronnes de France et d'Espagne sur une même tête et de conserver l'équilibre des forces en Europe, ils décidèrent de signer des renonciations réciproques. Celle de Philippe V, Roi d'Espagne au trône de France, fut ée signée le 5 novembre 1712 à Madrid puis enregistrée aux Cortès (1) Celle des deux Princes de la Maison de France, au trône d'Espagne furent signées en France *"par devant Maitres Antoine Lemoyne & Alexandre Le Fèvre Conseillers du Roy, Notaires Gardes-Notte & Gardes-scel au Châtelet de Paris"* puis enregistrées au Parlement de Paris.

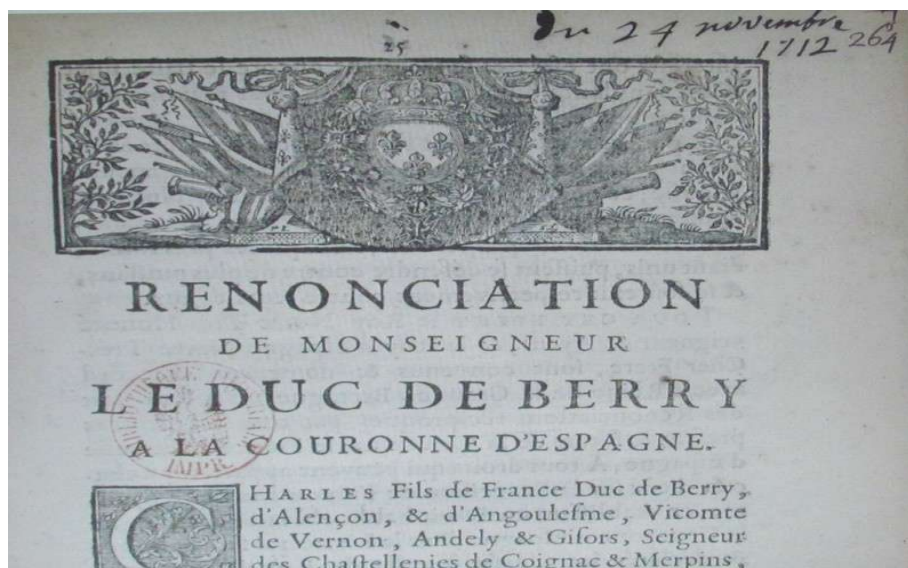
La renonciation du Duc d'Orléans, cousin de Philippe V, a été établie à Paris au Palais Royal, le 19 novembre 1712. La minute de cet acte a été déposée chez le notaire LeFèvre qui exerçait dans la paroisse Saint Merri. (2)

Renonciation du duc d'Orléans faite à Paris au palais Royal le 19 novembre. Minute chez Le Fèvre Notaire.

....Et pour plus grande sureté nous avons passé & passons le présent Acte de renonciation, d'abdication et de desistement par devant Maitre Antoine Lemoine & Alexandre le Fèvre Conseillers du Roy, Notaires Gardes-Notte & Gardes-scel au Châtelet de Paris, soussignez en notre Palais Royal a Paris, l'an mil sept cens douze, le dix neuf Novembre avant midy, & pour faire insinuer et enregistrer ces Presentes par tout où il appartiendra : nous avons constitué pour notre Procureur le porteur, & avons signé ces Presentes, & leur minutte demeurée en la possession dudit LeFèvre Notaire.

PHILIPPE D'ORLÉANS.

Quant à celle de son frère, Charles, Duc de Berry, elle fut signée le 24 novembre à Marly et c'est le second notaire, Antoine LeMoynes qui fut chargé d'en conserver une minute dans son étude de la Rue Vieille-du-Temple située dans la paroisse de St Gervais. (3)



EN foy de quoy, & pour rendre ces Présentés authentiques, elles ont esté passées pardevant M^{es} Alexandre le Fevre, & Antoine le Moyne, Conseillers du Roy Notaires Gardes-nottes de Sa Majesté, & Gardes-Scel au Chastelet de Paris souffignez, lesquels ont du tout delivré le présent Acte.

Et pour faire publier & enregistrer ces Présentés par tout où besoin sera, Monseigneur Duc de Berry a constitué ses Procureurs generaux & speciaux les Porteurs des expéditions par *Duplicata* d'icelles, ausquels Mondit Seigneur en a donné pouvoir & mandement special par cesdites Presentes. A Marly le vingt-quatrième jour de Novembre mil sept cens douze, avant midy, & a signé le présent *Duplicata* & un autre, & *La Minute espartie* leur Minute demeurée audit le Moyne Notaire. Signé *a Le Moyne Notaire* Charles, le Fevre & le Moyne; Et à côté, scellé ledit jour.

Cette guerre donna néanmoins naissance à la dynastie des Bourbons d'Espagne qui règne toujours aujourd'hui. En effet, au traité d'Utrecht signé le 11 avril 1713, Philippe V fut reconnu roi d'Espagne.

Qui était-il donc, cet Antoine LeMoine ou LeMoine, notaire, garde-notes de sa Majesté et garde-scel au Châtelet de Paris? Un avocat qui fut accepté dans la confrérie des notaires parisiens en 1678, malgré l'opposition de certains confrères, comme le notaire Torinon, qui s'appuyaient sur la coutume selon laquelle un nouveau notaire devait avoir exercé comme clerc au moins cinq ans dans une étude parisienne. Ce n'était pas tout à fait le cas d'Antoine LeMoine: il n'était qu'un avocat En Parlement, c'est-à-dire n'ayant pas encore exercé cette profession et n'avait effectué que deux années comme clerc chez le célèbre notaire parisien de l'époque, Pierre Savalette. Cependant ce prestigieux parrainage devait avoir eu de l'importance, car il réussit à convaincre 80 notaires sur les 110 que comptait la capitale à cette époque!

Aussi, il fut capable de rassembler le capital nécessaire pour acheter une charge vacante et payer les droits habituels. Sa famille était-elle riche? Sûrement! Appartenait-elle à ce monde notarial? Non pas! Car en général, aucun nouveau notaire n'avait de lien direct avec les familles de notaires en place. Cependant, elle devait faire partir du monde juridique parisien, car Antoine avait fait des études d'avocat. Lorsqu'il entra dans ce monde très fermé, il avait au moins vingt cinq ans, l'âge requis pour devenir notaire. Cela laisse supposer qu'il naquit dans les années 1650.

Dès le 30 juin 1678, le jeune homme s'installa dans une étude de la rue St Antoine, près de la Porte Baudoyer, (sur le plan Ant 1) non loin de son ancien maître, le notaire Pierre Savalette. Il faut savoir que dans cette rue du Marais, se trouvaient plus de dix études à la fin du XVIIème siècle.(4) Ses affaires concernaient les secteurs de St Antoine, St Paul, St Gervais et St Jean de Grève.

Il exerça sa profession dans cette étude jusqu'en 1707. L'année suivante, il changea de lieu et s'installa dans la rue Vieille-du-Temple à quelques pas de là. (sur le plan Ant 2) C'est donc là qu'il exerçait quand il fut témoin des renonciations des princes français au trône d'Espagne, en novembre 1712. Il exerça dans ce lieu jusqu'au 11 février 1728. Trois jours plus tard, Augustin Roch Le Maire prenait sa suite. (5)

Ce notaire Antoine LeMoine avait-il un lien de parenté avec les LeMoine, natifs de la paroisse de St Gervais, ancêtres de Charles qui acquit l'abbaye de Sablonceaux à la Révolution? Eh bien oui ! Il était son arrière-grand-père, en fait.

Une preuve? Le 22 janvier 1738 se réunissaient au Châtelet de Paris ses héritiers pour se répartir équitablement le bénéfice de la vente de deux maisons, terres, prés, vignes et rentes qu'il avait possédés à Champigny sur Marne.(6) Parmi ces héritiers, était présente sa belle-fille, *Catherine Suzanne Gendron, veuve de son fils Antoine LeMoine*, Conseiller du roi, Trésorier de France au bureau des finances à la généralité de Paris. Cette dernière habitait alors rue St Gervais, vraisemblablement dans la demeure que son défunt mari avait fait agrandir en 1733. (sur le plan Philippe) Elle était désignée comme tutrice de *Philippe, Ecuyer* (il s'agissait d'Antoine-Philippe alors écrivain de la Marine), d'*Elisabeth* qui n'était pas encore mariée à Claude Blanchard de Changy, de *François-Nicolas* et de *Louise LeMoine*.

Revenons sur la vie privée de cet ancêtre.

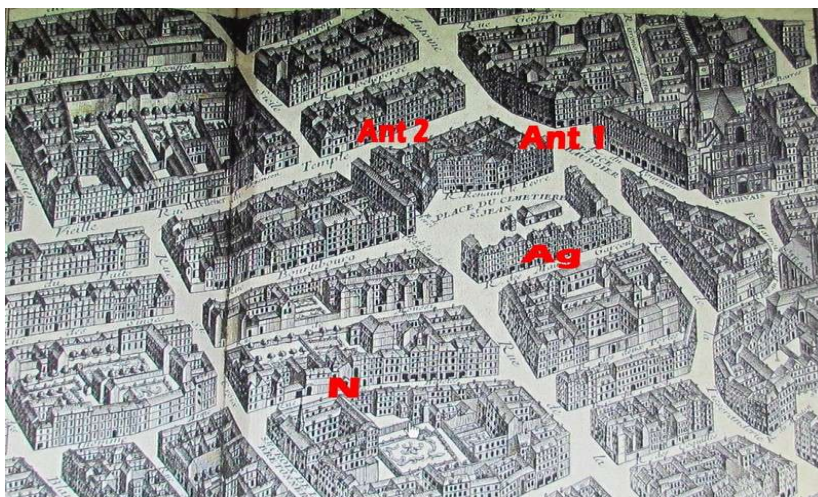
Antoine LeMoine eut plusieurs enfants, dont quatre au moins parvinrent à l'âge adulte. Ce furent Antoine, Louis, Nicolas-Michel et Agnès-Angélique. Selon les dates recueillies dans différents documents, il semblerait que son fils Antoine LeMoine, le futur Trésorier de France, né soit le 15 octobre 1668, soit le 10 janvier 1675 dans le quartier St Gervais de Paris(7) fût issu d'une première union, puisqu'il est prouvé que le notaire n'avait contracté un mariage avec Marguerite-Angélique Dormoy ou Dormay, que le 21 septembre 1678 à Paris. D'ailleurs, un contrat de mariage avait été signé chez Maître Philippe Gallois dont l'étude était située rue Ste Avoye dans le secteur voisin de St Nicolas des Champs. (8)

L'acte de partage de janvier 1738 nous signale l'existence d'un autre fils, Louis LeMoine qui avait été prêtre, docteur en théologie, chanoine de l'église d'Evreux et qui était déjà décédé à cette date.

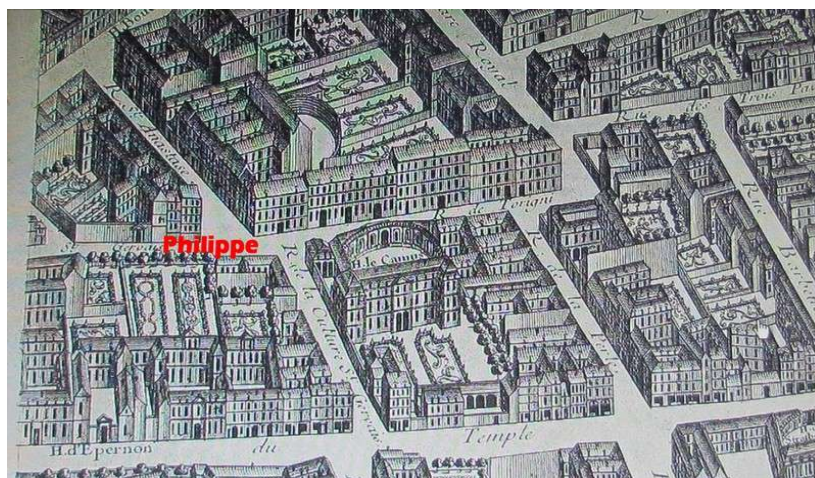
Le fils suivant, Nicolas Michel-Marie LeMoine, était né à Paris-St Gervais, le 8 juillet 1683. (7) En 1738, il était déjà avocat Au Parlement de Paris et habitait rue des Billettes dans le quartier de St Jean de Grève (sur le plan N). De son union avec Françoise Bertin, naquit en 1740, une fille prénommée Angélique-Louise qui sera très vite orpheline. En effet, sa mère disparut en 1744 et son père deux ans plus tard.(9) Cette jeune fille se mariera en 1756 avec Clément Henri Langlois, maître des comptes à Paris (7) et aura deux enfants Louis et Félicité. Cette dernière épousera son cousin issu-germain Félix Blanchard de Changy.

Enfin, quant à la dernière enfant du notaire Antoine, Agnès-Angélique Lemoyne, née le 17 avril 1699 à Paris-St Gervais(7), elle resta célibataire et s'occupa des affaires familiales. C'est elle qui fut chargée de l'éducation de sa nièce Angélique-Louise devenue orpheline. En 1738, elle demeurait dans le quartier de St Jean de Grève, dans la rue des Mauvais Garçons. (sur le plan Ag) Que devint-elle par la suite?

Il semblerait qu' Antoine LeMoine ait quitté ce monde au début de 1737, puisque son fils Nicolas et sa fille Agnès s'occupèrent de vendre ses biens au cours de cette année-là.



Etudes et demeures des Lemoyne dans les quartiers St Gervais & St Jean en Grève (10)



Domicile de la famille du Trésorier Antoine Lemoyne dans la rue Saint Gervais en 1733 (10)

Sources

- (1) Renonciations de Philippe V roi d'Espagne in musée historique des archives Nationales [culture.gouv](http://culture.gouv.fr) / AE/11/937 du 7 nov 1712 et 15-3-1713
- (2) Renonciation du Duc d'Orléans in [site chivalricordes.org](http://site.chivalricordes.org) et gallica.bnf.fr
- (3) Renonciation de Duc de Berry acte imprimé le 24 novembre 1712 in gallica.bnf.fr
- (4) "Les notaires au Châtelet de Paris sous le règne de Louis XIV" par Marie Françoise Limon in ETANOT
- (5) " Les notaires du Châtelet de Paris à l'époque du cardinal Fleury" (mémoire de maîtrise 2003-2004 de Noémie Santacana et "Minutier central des notaires de Paris" par le CHAN(codes minutes ET/CXVUII de 596 à 727
- (6) Familles parisiennes, AN/ET/III 896 en "1638"en fait en 1738.
- (7) archives numérisées de Paris
- (8) "Les notaires du Châtelet de Paris à l'époque du cardinal Fleury" in ET/LXXXV/40
- (9) Familles parisiennes ANY 5273 et ANY 4651
- (10) selon le plan de Turgot établi en 1734 in cartocassini.free.fr